Date de dépôt : 8 mars 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Christina Meisser : PSD Tête GVA Casaï-Aéroport, quel rôle pour ce dernier ? (question 2)

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 24 février 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le 25 janvier 2012, l'Et at de Genève présentait publiquement le pr ojet stratégique de développement PSD Tête GVA Casaï-Aéroport. Basé sur les résultats des PACA Genève-Meyrin-Saint-Genis et Genève-Ferney-Gex, et englobant la partie de ces PACA situé au sud de l'aéroport, ce projet doit définir d'une manière plus fine à travers un plan-guide le contenu de ce périmètre en matière de dessertes routières et ferroviaires, de logements, de bureaux et de nature, s'il reste encore une place pour cette dernière.

Ce jour-là, il y avait, aux côtés des représentants de l'Etat, les conseillers administratifs en charge de l'aménagement du territoire des communes de Meyrin et Vernier. Leur apparte nance au collège d'experts du PSD, garantira, je l'esp ère, la p rise en compte des attentes des communes, les plans directeurs de ces dernières étant par ailleurs connus et disponibles.

La volonté clairement énoncée des habitants d'être partie prenante du processus devrait aussi inciter l'Etat à miser sur un processus participatif à part entière. L'intégration des ha bitants aux réflexions permettra aux mandataires de mieux comprendre ceux qui vivent dans le périmètre du PSD et, je l'espère, de faire émerger des propositions consensuelles.

Reste qu'il y avait un grand absent le 25 j anvier. Alors même qu'il occupe une partie centrale du périmètre, l'aéroport international de Genève n'était pas présent.

IUE 1339-A 2/2

En participant à une assemblée associative quelques jours plus tard, j'ai appris par hasard et avec étonnement que l'aéroport de Genève avait un plan-directeur mais que les responsables ne voulaient pas le mettre à la disposition des services de l'administration et mandataires travaillant sur le PSD Tête GVA Casaï-Aéroport. D'où ma question :

L'aéroport international de Genève est-il au-dessus des lois en matière d'aménagement du territoire?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Non. Il n'est en revanche pas responsable de la p olitique de l'aménagement du canton, qui dépend de l'autorité politique seule, ce qui est précisément le cas du projet stratégique de développement (PSD) Tête GVA Casaï-Aéroport. La présence de Genève Aéroport à la présentation publique du 25 janvier n'aurait donc pas été o pportune, puisqu'il n'a pas plus de compétence décisionnaire dans ce projet que n'importe quel autre riverain de ce PSD.

S'agissant des règles régissant le développement de son infrastructure, Genève Aéroport est p ar ailleurs soumis au x procédures fédérales conformément à la législation en vigueur.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : Pierre-François UNGER